

# Fwd: Tr: [INTERNET] Découverte de grue cendrée morte dans un champ

ven. 07/11/2025 12:32

À maire@mairie-volstroff.fr <mairie@mairie-volstroff.fr>; Pierre Heine <heine.pierre@gmail.com>; Commune de Metzervisse : <commune@metzervisse.fr>; secretariat@mairie-volstroff.fr <secretariat@mairie-volstroff.fr>;

Cordialement

Nicolas ROQUEL

**Garde Champêtre**  
**Communes de METZERVISSE / VOLSTROFF**

----- Message transféré -----

De : DDPP 57 (Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle) <[ddpp@moselle.gouv.fr](mailto:ddpp@moselle.gouv.fr)>

Date : ven. 7 nov. 2025 à 12:30

Objet : Re: Tr: [INTERNET] Découverte de grue cendrée morte dans un champ

À : <[gc.metzvol@gmail.com](mailto:gc.metzvol@gmail.com)>

Bonjour,

Les consignes qui vous ont été communiquées par l'OFB sont les bonnes.

Il importe en effet de se protéger lors de toute manipulation de cadavre d'animal, et plus encore en période d'épizootie.

Les cadavres sont à remettre à la société d'équarrissage Atemax.

Cependant, pour que la collecte soit prise en charge par le service public et non facturée à la commune, il convient que le poids à collecter dépasse 40 kg.

Il est donc demandé aux communes voisines d'aménager un point de collecte commun (bac hermétique et étanche), permettant lorsque le poids seuil est atteint, une collecte sans frais pour les collectivités.

Cordialement,

**Dr Vét. Eric MOGET**

Chef de service animal et environnement

4 rue des remparts - 57000 METZ

Tél : +33 3 87 39 75 00

[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)



**DDPP de la Moselle**

**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Découverte de grue cendrée morte dans un champ

**Date :** Fri, 7 Nov 2025 11:19:15 +0100

De :> gc.metzvol (par Internet) <[gc.metzvol@gmail.com](mailto:gc.metzvol@gmail.com)>

Répondre à :gc.metzvol <[gc.metzvol@gmail.com](mailto:gc.metzvol@gmail.com)>

Pour :DDPP 57 (Direction Départementale de la Protection des Populations de la Moselle) <[ddpp@moselle.gouv.fr](mailto:ddpp@moselle.gouv.fr)>

Bonjour,

Un habitant de la commune de Volstroff nous a alerté qu' une grue cendrée avait été découverte dans un champ. Ne sachant que faire, j'ai appelé l'Office Français de la Biodiversité qui m'a déclaré qu'ils n'étaient plus chargés de récupérer les oiseaux morts. Il m'a cependant donné la procédure suivante:

- se protéger avec des gants et un masque FFP 2, récupérer l'oiseau dans un sac-poubelle fermé, hermétiquement en faisant attention à ne pas faire échapper l'air du sac vers son visage.

-Se désinfecter les chaussures par la suite. Prendre contact avec les services d'écartissage pour savoir s'ils prenaient en charge ces oiseaux.

La mairie de Volstroff a pris contact avec le Cabinet de la Prefecture de la MOSELLE qui nous a demandé de prendre attache avec les services de la DDPP. Apparemment, nous n'aurions pas dû toucher à l'oiseau...

Pouvez-vous me donner la procédure complète en cas de découverte future d'oiseau mort sur la commune s'il vous plaît ?

Cordialement

Nicolas ROQUEL

Garde Champêtre

Communes de METZERVISSE / VOLSTROFF